

COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 26 FEVRIER 2015

SALLE EUROPE – CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE - GRENOBLE

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Yannik OLLIVIER, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jean-Claude POTIE, (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère), Francis GIMBERT, Laurence THERY, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants

Elisabeth WOLF, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Michel ROSTAING-PUISSAT, Guy GUILMEAU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Henri GERBE, (Communauté de Communes Bièvre Isère).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Christophe FERRARI, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Catherine KAMOWSKI, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Robert PINET, (Communauté de Communes du pays de Saint Marcellin), Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Charles BICH (Conseil Général de l'Isère/C.Eau), Christophe GREA, (Paierie Départementale de l'Isère), Marie WOZNIAK, (DDT 38), Gérard DINI, (Ville de Seyssinet-Pariset), Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Stéphanie MACHENAUD, Maxime DORVILLE, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, Cécile BENECH, (SCoT-C. Eau).

PERSONNES EXCUSÉES

Mmes et MM. Christophe FERRARI, Marie-Christine TARDY, Catherine KAMOWSKI, (Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole), Robert PINET, (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jean-Pierre BARBIER, (Communauté de Communes Bièvre Isère), Philippe MIGNOT, Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire), Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Yannik OLLIVIER introduit la séance et remercie M. BICH président de la Communauté de l'Eau et M. GREA receveur syndical pour leur participation aux travaux.

▪ **Délibération relative au budget primitif 2015**

Philippe AUGER rappelle que le budget primitif s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires que le Comité syndical a débattu le 10 décembre 2014.

Il est proposé d'adopter le BP équilibré de l'EP SCoT et de la Communauté de l'Eau pour l'exercice 2015.

(Cf. Budget primitif de l'EP SCoT et de la Communauté de l'Eau, rapport d'activités 2014 et fiche projet 2015 de l'AURG)

Jean-Paul BRET s'interroge sur la différence de charge de personnel entre 2014 et 2015.

Karine PONCET-MOISE précise qu'un recrutement a été effectué en remplacement du poste de Cyril LOUSTAU qui n'était pas budgété en 2014 sur toute l'année et que l'équipe est à ce jour au complet. Elle ajoute que la délibération contient une erreur matérielle, qui sera rectifiée, à savoir une inversion entre le montant total des investissements et celui du fonctionnement.

Laurent THOVISTE souhaite avoir des précisions concernant le non renouvellement de subventions de certains partenaires de la Communauté de l'Eau.

Jérôme DUTRONCY précise que le Pays voironnais, le SIEG et la commune de Pontcharra n'ont pas souhaité renouveler leur engagement financier auprès de la Communauté de l'Eau.

Cécile BENECH précise que la Métropole s'est substituée intégralement aux adhérents de 2014 du fait de la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2015 sur son territoire (soit 6 communes, la SPL Eau de Grenoble et 4 syndicats dont 2 en totalité le SIVIG et le SIEC et 2 partiellement le SIERG et le SIED). Des intercommunalités telles que le Trièves, la Communauté de Communes Vinay Chambaran Vercors et des communes ou syndicats hors Métropole continuent également à adhérer ainsi que la CLE du SAGE Drac Romanche.

Jean-Paul BRET précise que le Pays voironnais bénéficie déjà de deux ingénieurs dédiés à la question de l'eau. Il est favorable à un travail collectif de réflexion sur cette problématique mais ne souhaite pas financer cette structure.

La délibération relative au budget primitif 2015 est adoptée à l'unanimité.

▪ **Délibération relative au contrat d'assurance sur les risques statutaires**

Karine PONCET-MOISE explique que cette délibération vise à autoriser le Centre de Gestion 38, auquel l'EP SCoT est affilié, à renégocier le contrat d'assurance statutaire auprès des différents partenaires.

Elle ajoute qu'une délibération concernant le détail des contrats d'assurance sera prochainement soumise au Comité syndical.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération relative à la transition énergétique dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT**

Philippe AUGER explique que cette délibération permet d'engager un débat avec les partenaires du SCoT comme l'Etat, la Région ou encore l'Union Européenne, autour de la construction d'un projet pluriannuel sur certains volets de la mise en œuvre du SCoT.

Il rappelle qu'à plusieurs reprises, il a été question du financement d'actions inter territoriales à l'échelle de la région urbaine de Grenoble pour des motifs d'intérêt collectif. A titre d'exemple, il évoque des actions comme l'élaboration du livre blanc de la logistique porté par La Métro ou encore des travaux portés par la Communauté de l'Eau.

Dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, des CDDRA ou encore des programmes européens, il pourrait être opportun de solliciter des moyens permettant de financer des actions considérées par l'ensemble des territoires comme étant d'intérêt collectif et de mobiliser les compétences des techniciens en charge de ces enveloppes de subventions.

Cette délibération de principe est adoptée à l'unanimité.

- **Délibérations concernant la Communauté de l'Eau**

Jean-Paul BRET, Jean-Claude POTIÉ et Francis GIMBERT précisent que le Pays vironnais, le Grésivaudan et la Bourne à l'Isère ne prendront pas part au vote de ces délibérations.

Jérôme DUTRONCY fait remarquer que le budget de la Communauté de l'Eau intégré au budget général de l'EPSCOT a été voté à l'unanimité et que la participation à ce vote ne remettrait pas en cause leurs positions.

Francis GIMBERT estime que la non participation au vote ne bloque rien.

>> Demande de subvention 2015 et 2016 à l'ONEMA

Cécile BENECH explique que dans le cadre des séminaires annuels, la Communauté de l'Eau bénéficie de subventions de l'ONEMA qui renouvelle son engagement pour l'année 2015-2016.

La présente demande de subvention permettra de financer notamment pour 2015 une partie de la prochaine manifestation qui se tiendra le 16 juin après-midi et qui portera sur la tarification sociale et solidaire. D'autres thèmes sont envisagés en 2015 et 2016, tels que les formes urbaines, le pluvial, l'inondabilité,...

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

>> Convention entre IRSTEA/GESTE et la Communauté de l'Eau (expertise durabilité sociale du prix de l'eau)

Cécile BENECH explique qu'il s'agit de rétribuer les scientifiques experts du laboratoire IRSTEA/GESTE qui participent aux travaux engagés depuis plus de quatre ans sur la durabilité économique et sociale du prix de l'eau. En 2016, l'expertise porte sur le thème de l'expérimentation sur la tarification sociale et ou solidaire (Loi Brottes) à l'échelle du SCoT.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

>> Délibération cadre pour le remboursement de frais

Cécile BENECH explique qu'il s'agit de prendre en charge le remboursement des frais des animateurs et des intervenants lors des séminaires et ateliers qui seront organisés par la Communauté

de l'Eau en 2015 notamment le 16 juin 2015 sur le sujet « tarification sociale et / ou solidaire : quels enjeux pour les collectivités ? » et à l'automne sur formes urbaines et le pluvial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

>> Délégation de la Présidence de la Communauté de l'Eau pour 2015-2018

Yannik OLLIVIER adresse ses remerciements à **Charles BICH** qui a présidé la Communauté de l'Eau Potable depuis sa mise en place. Il tient à souligner au nom de tous les élus et techniciens sa disponibilité et son investissement durant ces sept dernières années.

Charles BICH souligne l'important travail réalisé sur le territoire du SCoT concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la gestion globale de la ressource, et plus particulièrement sur le périmètre élargi de La Métro sur l'harmonisation et la simplification de la tarification de l'eau. Les séminaires ont constitué un lieu de débat pour évoquer les différentes problématiques et les enjeux liés à la question de l'eau.

Convaincu du bien fondé et du rôle à jouer de cette structure unique en France, Charles BICH explique avoir œuvré pour que la Communauté de l'Eau potable, devenue Communauté de l'eau au 1^{er} janvier 2015, se pérennise.

Yannik OLLIVIER informe que **Jérôme DUTRONCY** est candidat pour la présidence de la Communauté de l'Eau et demande si il y a d'autres candidats.

Jérôme DUTRONCY tient à souligner la nécessité de permettre un dialogue et d'installer une solidarité entre les territoires sur la question de l'eau.

A titre d'exemple, il explique que la gestion durable de l'eau n'est pas une problématique prioritairement traitée dans les intercommunalités, alors qu'elle participe à l'aménagement du territoire. La Communauté de l'Eau permet de dialoguer, de faire intervenir des experts, pour construire collégialement des solutions adaptées aux problématiques des territoires dans un esprit de solidarité.

Il remercie **Charles BICH** pour son investissement en tant que président de la Communauté de l'Eau Potable.

Jean-Paul BRET intervient pour préciser sa position et explique qu'il est favorable au développement de solidarités entre les territoires, notamment sur la question des déplacements. Cependant, dans ce contexte de baisse des dépenses publiques, il estime préférable un adossement et une mutualisation des moyens déjà en place.

Francis GIMBERT précise qu'il est tout à fait favorable au dialogue et à la solidarité entre les territoires.

Yannik OLLIVIER précise qu'il s'agit de réfléchir à la forme juridique de la Communauté de l'Eau qui alimente le débat nécessaire entre les territoires sur les questions sensibles traitant de l'eau, et estime que cette structure apporte aussi une expertise à la Métropole qui depuis le 1^{er} janvier 2015 détient la compétence eau. Enfin le recours aux programmes contractuels négociés par chaque territoire pourrait permettre de dégager des ressources sur ce volet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

La délibération complémentaire concernant la modification de la délibération du 22 octobre 2014 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

▪ **Point sur les contentieux :**

Concernant le contentieux avec l'association Trait d'Union de Crolles, le tribunal administratif a rejeté le recours en estimant que les arguments mobilisés n'étaient pas recevables.

Yannik OLLIVIER revient également sur le recours engagé par la CCBI à l'encontre de l'EP SCoT. Il explique que le juge, qui donne raison au fond à l'EPSCOT, a relevé un vice de procédure « circonscrit » et donne la possibilité de régulariser la procédure en réunissant la Commission de conciliation qui est convoquée par le Préfet. L'EP SCoT n'est donc pas contraint de soumettre une seconde fois son document à l'enquête publique.

Le préfet va être sollicité pour réunir cette Commission de conciliation afin que la procédure soit régularisée au plus vite.

En parallèle, la CCBI a sollicité un accompagnement de l'EP SCoT pour faciliter la mise en œuvre des principes, orientations et objectifs formulés dans le SCoT pour son territoire. Des éléments de protocole d'accord ont été transmis à la CCBI pour préciser la nature et la forme de cet accompagnement. Ce protocole met en lumière les réponses possibles et les marges de manœuvres apportées par le SCoT, ainsi que des éléments complémentaires pouvant être proposés à la CCBI. Il conviendra de soumettre ce protocole au Comité syndical dès que la CCBI l'estimera opportun.

Concernant le contentieux relatif au Super U de Seyssinet-Pariset, **Yannik OLLIVIER** explique que, sous réserve du jugement, les conclusions du rapporteur public du conseil d'Etat sont favorables à l'annulation de la décision de la CNAC du 25 juin 2013 qui autorisait l'implantation de cet équipement commercial.

Gérard DINI, adjoint au commerce du maire de Seyssinet-Pariset, explique la position de sa commune et précise qu'au regard de son fonctionnement actuel, cette zone n'a pas vocation à accueillir uniquement des commerces de non proximité, comme le prévoit le SCoT par son classement en ZACOM 3. Le centre urbain de la commune s'étend jusqu'à cette zone, ce qui implique une proximité avec des logements. L'implantation d'une surface de commerce alimentaire telle qu'un Super U pourrait, d'une part, répondre aux besoins de ces habitants éloignés des commerces de proximité du cœur de centre bourg, et d'autre part, créer 35 emplois. Il ajoute que, pour la commune, c'est le seul secteur où peut s'implanter cet équipement commercial dans la mesure où la commune dispose d'une faible disponibilité foncière.

Yannik OLLIVIER revient sur le passage en CDAC du projet de supermarché Leclerc à Moirans. Il explique que l'avis technique proposé les services de l'EP SCoT n'indiquait pas d'incompatibilité avec le SCoT mais une attention à l'intégration effective au sein du futur quartier urbain. Au regard des éléments présentés en séance par le porteur de projet et par volonté d'accorder sa confiance aux élus du Voironnais dans la réalisation du quartier de la gare, le président a voté favorablement au projet d'implantation commerciale.

Jérôme DUTRONCY s'interroge sur la décision du président dans la mesure où le débat du Bureau Syndical avait conclu plutôt à faire le choix de s'abstenir.

Christine GARNIER reprend les orientations du SCoT en matière de commerce en expliquant que l'implantation d'un commerce alimentaire doit répondre à des besoins de proximité. Considérant que le quartier de la gare ne sera pas réalisé avant une dizaine d'années, elle estime que l'implantation de cet équipement commercial est prématurée.

Francis GIMBERT estime que le rôle du Bureau Syndical est de débattre et de donner des orientations. La position tenue en Bureau Syndical ne doit pas nécessairement correspondre au vote final dans la mesure où la séance de la CDAC peut apporter des éclairages et éléments susceptibles de faire évoluer la décision.

▪ **Point sur les supports de communication**

Concernant le journal « 34 questions autour du SCoT », **Philippe AUGER** indique que des éléments de maquette et d'ambiance graphique ont été distribués pour donner un aperçu et recueillir les

réactions des élus. L'objectif est de créer un support d'information pour alimenter les débats dans les territoires qui sera largement diffusé dans les communes.

Le deuxième support de communication concerne le site internet, qui est en cours de reconstruction. L'idée est de maintenir les rubriques SCoT et Communauté de l'Eau avec un soucis d'accès à l'ensemble des documents tels que les compte-rendus des Comités syndicaux, les lettres d'information des Commissions... Une news letter permettra également de diffuser régulièrement des informations relatives à l'avancement des travaux des commissions.

Ces deux supports de communication devront être opérationnels dans le courant du mois de mars.

▪ **Point sur les commissions :**

Commission Economie : Pierre BEGUERY (réfèrent)

Murielle PEZET-KHUN indique qu'une rencontre avec Pierre BEGUERY est prévue prochainement.

Même si tous les territoires ne sont pas confrontés à cette question, il est important de rappeler qu'en l'absence de protocole de répartition des espaces économiques, s'applique une règle très contraignante sur le dimensionnement des zones économiques dans les documents d'urbanisme. Cette règle vise à déterminer la surface de zones économiques en fonction du nombre d'habitant. Dans un souci d'équilibre, cette règle, peu pertinente à l'échelle locale, nécessite d'être traitée à l'échelle intercommunale.

Le Pays voironnais a déjà réalisé ce travail de répartition à l'échelle de son territoire, Bièvre-Valloire est train de construire ce protocole.

Le SCoT fixe des orientations et des objectifs mais laisse des marges de manœuvre assez importantes, notamment en ce qui concerne les modalités d'élaboration de ce protocole.

Les territoires sont particulièrement attentifs aux réponses qui pourront être apportés à la question des modalités de recharge.

Par conséquent, il est proposé d'aborder cette question de manière approfondie lors de la commission économie et du prochain Comité syndical.

Commission Commerce : Robert PINET (réfèrent)

Constant BERROU rappelle les perspectives de travail mises en avant lors de la première commission de novembre 2014.

Le programme de travail envisagé s'appuie sur les thèmes suivants :

- Les outils à mobiliser dans les documents d'urbanisme
- Le développement des projets commerciaux dans les centres-bourgs et les centres urbains
- Les pratiques de consommation, en lien avec les travaux de la CCI

Commission Urbanisme et Habitat : Christine GARNIER (référente)

La première séance est prévue le 17 mars et aura pour but de rappeler les fondamentaux du SCoT en matière d'urbanisme et de logements puis les outils mis à disposition. Il est ensuite prévu d'échanger sur la vocation de cette commission, ses objectifs et son mode de fonctionnement, en particulier concernant les modalités d'intervention sur les avis formulés par l'EP SCoT sur les PLU.

Il a également été proposé d'organiser un séminaire autour des questions relatives à la construction de logements sociaux, en mobilisant les partenaires tels que les bailleurs sociaux. Enfin, il est envisagé de remobiliser et réactualiser une partie de « l'Atlas de mesure des écarts à la compatibilité SCoT » qui constitue une synthèse intéressante.

Marie WOZNIAK suggère de faire un bilan qualitatif des PLU qui ont dû faire un effort important pour se rendre compatibles avec le SCoT. Il semble intéressant de partager de façon collective ces expériences.

Philippe AUGER précise qu'il est d'ores et déjà possible de reprendre les éléments quantitatifs du rapport d'activités 2014 de l'EP SCoT.

Commission Environnement : Jérôme DUTRONCY (référent)

Jérôme DUTRONCY et l'EP SCoT ont convenu d'organiser une première séance le 5 mars. Le programme de travail envisagé est le suivant :

- présenter les fondamentaux du SCoT en matière d'environnement
- réfléchir aux objectifs, à la vocation et au mode de fonctionnement de cette commission

L'idée soumise par **Jérôme DUTRONCY** est de faire de cette commission une instance transversale, au service des autres commissions, pour aborder différents thèmes comme les déplacements, l'urbanisme ou encore l'économie sous un prisme environnemental.

A ce titre, il est proposé de construire une grille de lecture à entrée environnementale pour revisiter le SCoT. Cet outil pourrait également être mobilisé par la commission Evaluation.

D'autres thèmes ont été identifiés, comme notamment la stratégie de la transition énergétique, la vulnérabilité des ressources ou encore la fragilité de nos territoires dans ce contexte de changement climatique.

Commission Evaluation : Laurence THERY (référente)

La rencontre entre l'EP SCoT et **Laurence THERY** a permis de dégager un ordre du jour pour la première séance.

L'objectif de la commission Evaluation est d'articuler ses travaux avec les grands débats du SCoT en matière de logements, commerces, économie...

Pour ce faire, il conviendra de prioriser les enjeux d'évaluation du suivi de la mise en œuvre en utilisant une méthode claire basée sur des indicateurs pertinents.

Pour **Laurence THERY**, la première mission de la commission est de prioriser les enjeux à évaluer et d'identifier les indicateurs de suivi.

Murielle PEZET-KHUN indique qu'en 2013, les élus avaient proposé plusieurs grandes questions auxquelles les indicateurs devaient répondre :

- Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?
 - Contribue-t-on à un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ?
 - L'offre de logements permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?
 - Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?
- ...

Enfin, il est proposé de fixer un temps en 2016, sous forme de forum, pour rendre compte de l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT.

Commission Déplacements :

Les élus présents à la première séance ont estimé que cette commission ne devait pas être redondante avec les autres instances qui existent déjà (AOT, AOTU...). Il s'agit donc de lui conférer un rôle de partage d'information et d'alimentation des réflexions des élus du territoire sur la question des déplacements.

Les élus ont choisi de traiter, de façon prioritaire, les sujets suivants :

- la logistique urbaine et le transport de marchandises
- la continuité de l'offre alternative à l'automobile, en particulier la question du covoiturage

Un Groupe Projet SCoT a été organisé pour définir les objectifs de ce travail sur le covoiturage. Il a été convenu de réaliser les études suivantes :

- un état des lieux des parkings relais et des points de regroupement existants et en projet pour le covoiturage
- un état des lieux des outils de mise en relation pour le covoiturage
- une analyse des expériences existantes sur les voies réservées au covoiturage
- un cadrage sur les évolutions réglementaires et législatives (notamment la loi pour la transition énergétique et la croissance verte qui offre la possibilité de mettre en place des voies réservées au covoiturage)

▪ **Désignation de représentant de l'EP SCoT :**

Jérôme DUTRONCY se propose de suivre l'étude sur le quartier gare de Moirans (CAPV).
Laurence THERY est désignée pour représenter l'EP SCoT à l'Association Espace Belledonne.

▪ **Informations :**

- Projet de colloque « PLUi ciment de la coopération intercommunale » organisé le 3 avril.
- Colloque « Gestion des villes durables » prévu le 4, 5,6 et 7 juin.
- « La 10^{ème} rencontre nationale des SCoT » prévue le 24 et le 25 septembre prochains à Rouen.

Le président remercie les participants et lève la séance.